

Charte des producteurs « Œufs de pâturages – Poulaillers mobiles »

Qui sommes-nous ?

Nous sommes des professionnels, producteurs d'œufs en pâturages en poulaillers mobiles. Par producteur professionnel, nous entendons toute personne qui détient plus de 50 poules pondeuses et possédant un code producteur. Nous sommes sous contrôle de l'AFSCA.

Nous sommes fiers de proposer aux consommateurs un produit artisanal et local, conforme, de qualité, respectueux de l'environnement et du bien-être animal.

C'est quoi un poulailler mobile et un œuf de pâturages ?

Nos poules pondeuses sont élevées en prairies dans un poulailler qui est régulièrement déplacé sur le parcours, afin de maintenir la prairie enherbée. Ce parcours peut également être aménagé avec des plantations ou tout autre(s) dispositif(s) de manière à ce que la poule retrouve son environnement le plus naturel possible.

Quels sont nos engagements ?

Nous nous engageons à :

- Offrir aux poules un environnement favorable avec un parcours extérieur spacieux (surface de « picorage ») et un accès à l'herbe en permanence.
- Maintenir de petits volumes de production (maximum 500 poules par poulailler) et maximum 1500 poules par producteur.
- Equiper chaque unité de roues afin d'en assurer sa mobilité, de sorte d'être facilement déplacée. Cette pratique permet de maintenir le parcours enherbé, gage d'un apport nutritif sain et de qualité aux poules.
- Favoriser l'aménagement du parcours au moyen d'arbustes ou autres éléments de protection vis-à-vis des rapaces et de l'ensoleillement
- Veiller à assurer aux poules un accès facile vers la zone enherbée ainsi que dans le poulailler
- Equiper chaque poulailler de perchoirs et de pondoirs. L'unité mobile est conçue et équipée afin d'éviter le salissement des poules et des œufs. Elle sera facilement nettoyable et désinfectable.
- Assurer une commercialisation en circuits courts pour un prix rémunérateur de nos œufs.
- Privilégier la commercialisation des œufs extra-frais